

Objet : Délibération n° 16 01 01 : CONVENTION AVEC EMMAÛS

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) -- BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) -- CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck –ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

Dans le cadre du programme de prévention élaboré par le Smivom une partie était dédiée à la recyclerie (qui permet de détourner un certain nombre de tonnages de déchets en vue d'une nouvelle vie).

La recyclerie ne pourra voir le jour que dans le cadre du projet de la future déchetterie, cependant il est possible de commencer à effectuer un détournement sans structure à condition d'être organisé pour le faire.

Monsieur le Président rappelle qu'il y avait déjà eu un premier essai de partenariat par le biais d'une convention qui avait été signée le 17/06/2013 avec une association de l'économie sociale et solidaire (ESS) (2^{ème} vie) travaillant dans la récupération et le réemploi d'objets destinés à être jetée pendant une durée de 6 mois qui n'a pu se pérenniser pour diverses raisons.

Il précise que maintenant c'est le responsable coordinateur d'Emmaüs Toulouse qui nous a contactés car il avait pris connaissance de la mise en place prochaine de la benne DEA (déchets d'éléments d'ameublement) sur la déchetterie d'Auterive et souhaitait connaître notre politique en matière de réemploi.

Il a été reçu le 24/11/2015 en présence de la responsable d'exploitation des déchetteries et du Vice-Président en charge des déchetteries (M. Dissegna).

De cet entretien, il ressort que, dans l'attente de la concrétisation du projet recyclerie, un partenariat avec Emmaüs pourrait naître sur les bases suivantes :

1. Détournement des objets d'ameublement réemployables par les agents de déchetterie du SMIVOM.
2. Mise à disposition par la collectivité d'un container maritime.
La communication sur site peut être prise en charge par Emmaüs (banderole, flyers). Charge à nous de réaliser la communication externe ;
3. Récupération et transport des objets intégralement pris en charge par Emmaüs (sur appel téléphonique ou RDV hebdomadaires, à définir);

4. Réalisation de pesées par Emmaüs à chaque enlèvement (utilisation de la bascule de la déchèterie professionnelle d'Auterive ou pesée chez Emmaüs -à définir-);
5. Sur notre proposition, Emmaüs pourrait prendre en charge d'autres « déchets » (livres, Bibelots, CD, jouets,) ce qui nous permettrait de réduire nos coûts de traitements de DIB en plus.

Cette démarche permettrait :

- De familiariser et de sensibiliser les usagers, les agents et les élus à la notion de réemploi et de recyclerie ;
- Connaitre les tonnages susceptibles d'être détournés de la déchèterie et ainsi de disposer de bases concrètes pour estimer la rentabilité du futur projet ;

Il est à noter qu'ECOMOBILIER encourage le travail avec les entreprises de l'ESS : les tonnages détournés sont soutenus au même tarif que les tonnages destinés à la benne (20€/t).

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandate pour signer la convention avec EMMAÛS ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZIDAN

